

PROCES VERBAL HORS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**DU 24/09/2025 À 17:00****1760 - ACP POTAGERE 49 (BE0836.113.373)
RUE POTAGÈRE, 49
1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE****Procès verbal**

Selon l' Art. 3.87. § 11 du code civil, les membres de l'association des copropriétaires peuvent prendre à l'unanimité et par écrit toutes les décisions relevant des compétences de l'assemblée générale, à l'exception de celles qui doivent être passées par acte authentique.

Le syndic en dresse le procès-verbal et le consigne dans le registre prévu à l'article 3.93, § 4.

Le 24/09/25, et en application l' Art. 3.87. § 11 du code civil, les copropriétaires de l'immeuble ont décidé de prendre des décisions Hors Assemblée générale et donc à l'unanimité.

Le syndic réalise donc un PV Hors AG afin que les décisions prises soient retranscrites en bonne et due forme.

Le syndic informe qu'afin de valider les décisions hors assemblées générales, les accords (unanimité) par écrit devront être remis au syndic.

Afin que l'accord écrit puisse être remis, un seul et même procès-verbal devra être paraphé et signé par l'ensemble des copropriétaires concernés par la prise de décision.

Sont présents ou représentés :

- C13233 -
- C9567 -
- C9568 -
- C9569 -
- C9570 -
- C9572 -
- C9573 -
- C9575 -

Ne sont ni présents ou représentés :

Néant

LISTE DES RÉSOLUTIONS**1. NOMINATION DU PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

L'Assemblée Générale nomme Madan.

Oriane s'assurera le rôle de Secrétaire de Séance.

résidente de séance et le syndic représenté par Madame Gortz

Unanimité	Oui	1 000	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Total copropriété	1 000	-
	Abstentions	0	-
	Oui		
	Non		
	Abstention		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

2. VALIDATION CONTRAT NETTOYAGE DES COMMUNS OREACLEANING

Les copropriétaires marquent leur accord à l'unanimité sur le devis de la société OreaCleaning pour le nettoyage de l'ACP Potagère 49, pour un montant de 86,67 € HTVA par mois.

Madame () est la personne de contact à l'immeuble pour l'accès et la remise des clés.

Unanimité	Oui	1 000	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Total copropriété	1 000	-
	Abstentions	0	-
	Oui		
	Non		
	Abstention		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

3. MODE DE FINANCEMENT

Le financement de ce contrat sera assuré par le fonds de réserve pour l'année 2024-2025. À partir de 2026, il sera pris en charge par le budget annuel de l'immeuble.

Unanimité	Oui	1 000	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Total copropriété	1 000	-
	Abstentions	0	-
	Oui		
	Non		
	Abstention		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19:00.